



lorraine.eu



Filière Économie **SOCIALE** **& SOLIDAIRE**

Étude sur les coûts-bénéfices
dans l'insertion par l'activité
économique



Centre de Ressources
Régional



La Région
Lorraine

Filière Économie **SOCIALE** **& SOLIDAIRE**

**Étude sur les coûts-bénéfices
dans l'insertion par l'activité
économique**



L'Économie Sociale et Solidaire représente 14 % de l'emploi privé en Lorraine, soit 80 000 salariés répartis dans 6 500 structures employeuses : associations, coopératives, mutuelles et fondations, mais aussi les entreprises d'insertion et entreprises adaptées.

Le travail engagé dès 2011 par le Conseil Régional de Lorraine, avec ses partenaires publics et privés, sur la filière Économie Sociale et Solidaire, a permis d'identifier 6 axes prioritaires, donnant lieu à un premier plan d'actions réunissant plus d'une trentaine d'initiatives.

L'action « étude d'analyse coûts-bénéfices de structures de l'insertion par l'activité économique en Lorraine » est le fruit du travail partenarial du Conseil Régional de Lorraine (Pôle des entreprises, Pôle des achats publics), de l'Union régionale des entreprises d'insertion de Lorraine (UREIL), de Lorraine active, du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle et de la DIRECCTE.

Elle vise à évaluer les impacts économiques et sociaux des Structures de l'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) au regard du coût pour la société des différents soutiens publics dont bénéficient ces structures.

En outre, cette étude doit permettre de produire de la connaissance sur les structures de l'IAE destinée aux élus et aux partenaires, d'analyser la complémentarité des différentes SIAE, de proposer des préconisations pour une meilleure articulation des différents dispositifs d'insertion, de suivi et d'évaluation et des modalités de politiques locales d'accompagnement.

Sur la base d'une double approche macro et microéconomique, le Centre de Ressources Régional et la SCOP ECOTA Conseil ont produit une analyse portant sur la Meurthe-et-Moselle et permettant d'inventorier les soutiens publics dont disposent les SIAE, d'explorer leur fonctionnement économique et d'évaluer les bénéfices que l'insertion prodigue à la société.

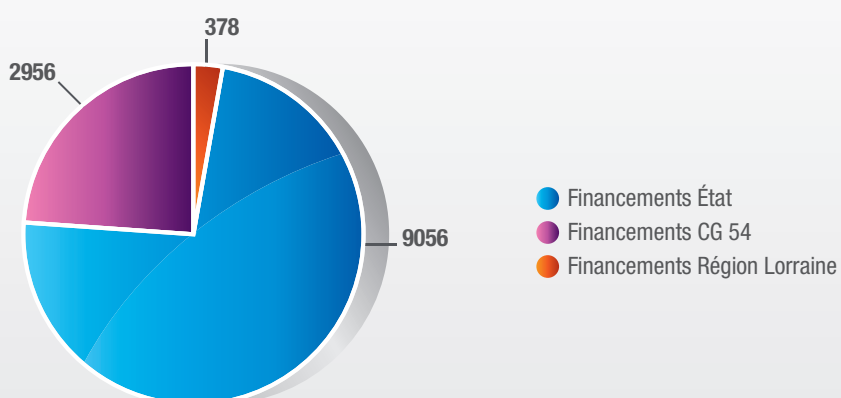


La Région
Lorraine



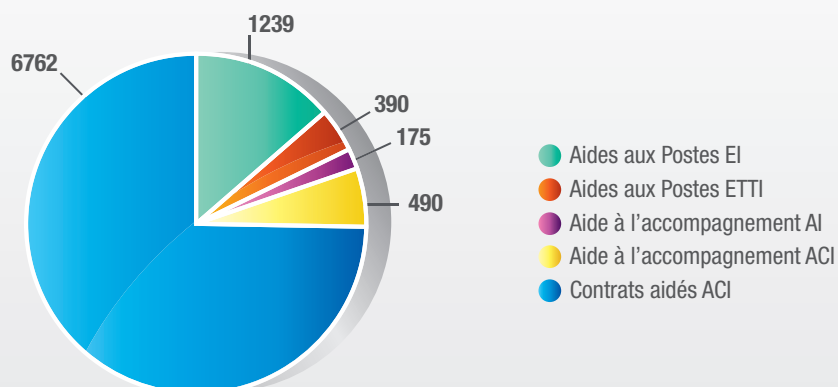
12,4 Millions d'€ de financements publics pour les SIAE de Meurthe-et-Moselle.

→ Répartition des financements publics pour les SIAE de Meurthe-et-Moselle (2011 en K€)



Les SIAE bénéficient principalement de soutiens de l'État, du Département et du Conseil Régional de Lorraine¹. L'État est le premier financeur de l'insertion (9 056 K€ ; 73 % des financements). Le Budget insertion de l'État en Meurthe-et-Moselle est majoritairement destiné à financer les contrats aidés en ACI (75%) et les aides aux postes des EI (14%).

→ Répartition des financements IAE de l'État en Meurthe-et-Moselle (2011 en K€)



¹ : Des communes, communautés de communes ou d'agglomération peuvent subventionner des SIAE. Ces types de financements n'ont pas été pris en compte dans cette étude.

Le Département est le second financeur de l'insertion (2 956 K€ ; 24%). Il intervient principalement pour financer les projets d'insertion des structures et compléter les soutiens aux postes dans le cas de l'insertion de bénéficiaires du RSA. Le Conseil Régional intervient de manière moins significative, principalement à travers le dispositif Lorraine Emploi qui facilite le déploiement de postes d'encadrants.

Au total, l'ensemble de ces financements porte sur 975 postes (en équivalent temps plein : ETP) en Meurthe-et-Moselle, soit un coût total pour les budgets publics de 12 700 € par poste d'insertion.

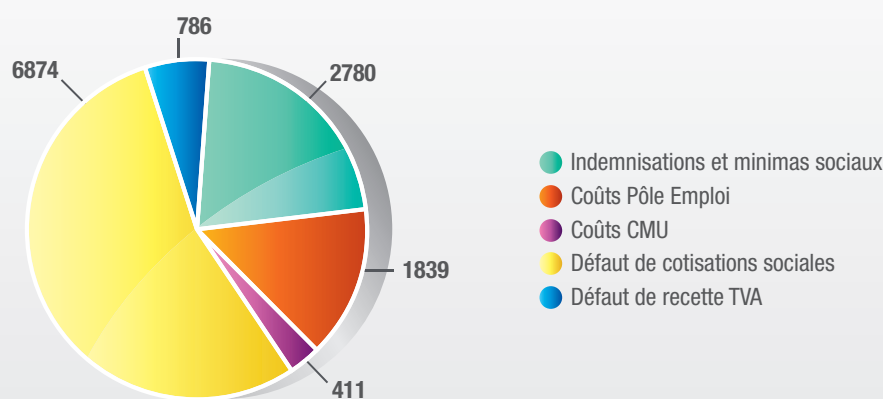


29,2 Millions d'€ de bénéfices pour la société en Meurthe-et-Moselle.

Le passage du statut de demandeur d'emploi de longue durée à celui de salarié en insertion permet d'éviter des coûts ou des défauts de recettes aux pouvoirs publics, d'accroître le pouvoir d'achat du bénéficiaire et son bien-être ; enfin, il y a amélioration de l'employabilité individuelle. L'ensemble de ces éléments a été évalué à 29 900 € par poste d'insertion (ETP) soit un bénéfice total pour la société de 29,2 Millions d'€.

Les coûts évités pris en compte sont ceux d'indemnisation et de fourniture de minima sociaux, de suivi Pôle Emploi et de CMU. À ces coûts évités s'ajoutent des réductions de défaut de recettes de cotisations sociales patronales et salariales et de TVA². Dès qu'un demandeur d'emploi de longue durée obtient un poste d'insertion, on obtient des cotisations sociales supplémentaires (près de 7 000 €) et un arrêt de l'indemnisation ou de la fourniture d'un minima social (près de 2 800 €). Au total, ces coûts évités et réductions de défaut de collecte atteignent près de 12 700 € par ETP soit l'équivalent du coût estimé d'un poste d'insertion pour les pouvoirs publics.

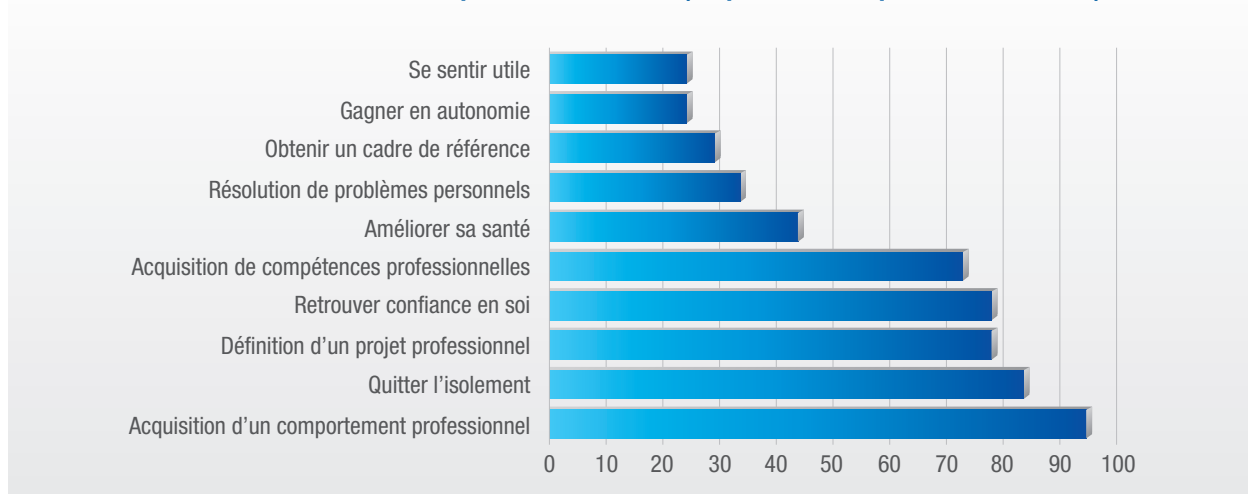
→ Coûts évités et réductions de défauts de collecte induits par l'obtention d'un poste d'insertion (K€ pour 1 ETP)



À ces coûts évités et défauts de collecte s'ajoutent des gains de pouvoir d'achat pour les bénéficiaires de postes d'insertion qu'on peut évaluer en moyenne à 10 100 € par ETP. Ce gain de pouvoir d'achat confère un supplément de bien-être à leur bénéficiaire. D'autres aménités du contrat d'insertion ont également été prises en compte via une enquête auprès d'un panel de salariés en insertion ; elles renvoient principalement à des gains en capital humain et en lien social et à des éléments de l'estime de soi.

2 : L'obtention d'un contrat de travail d'insertion permet au bénéficiaire un gain de pouvoir d'achat qui se traduit par un surcroît de consommation et donc d'une collecte additionnelle de TVA.

→ **Bénéfices du contrat d'insertion révélés par les bénéficiaires (fréquence des enquêtés le citant en %)**



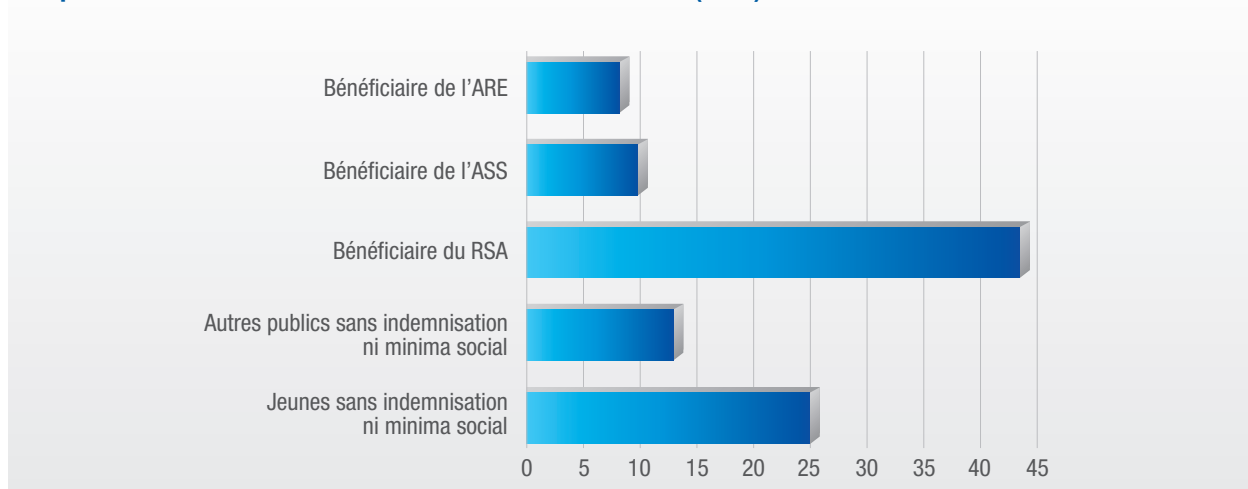
Ces bénéfices, qui renvoient globalement à un gain d'employabilité individuelle, sont évalués à 7 100 € par ETP en moyenne, via une méthodologie permettant une valorisation par les bénéficiaires eux-mêmes.

Au total, la somme des coûts évités, des réductions de défaut de collecte, des gains de pouvoir d'achat et des aménités en termes d'employabilité et d'estime de soi ressortent à près de 30 000 € par ETP pour un coût pour les pouvoirs publics de 12 700 €. Le retour sur investissement social s'établit donc à 2,3 au terme de ces estimations.



Les personnes à l'entrée du parcours d'insertion : des non qualifiés, majoritairement bénéficiaires de minimas sociaux et des jeunes sans revenu.

→ **Répartition des salariés en insertion selon leur statut d'entrée (en %)**



À l'entrée du parcours d'insertion, les personnes concernées étaient des bénéficiaires d'un minima social (RSA, ASS ; 52 % du total) ou des jeunes n'ouvrant droit à aucun revenu de remplacement (25 %). En outre ces publics sont majoritairement peu qualifiés : 60 % d'entre eux ont un niveau inférieur au CAP – BEP ; 84 % n'atteignent pas le niveau baccalauréat.



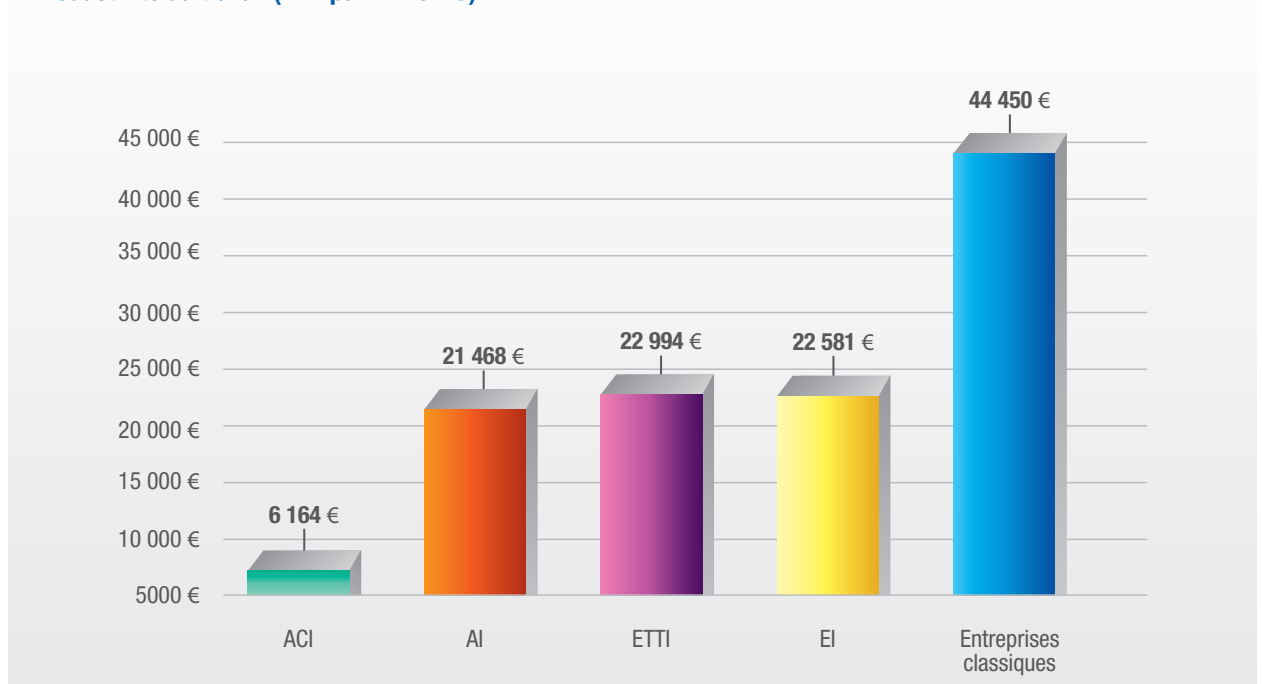
Les structures d'insertion : plusieurs modèles combinant différemment recettes marchandes et soutiens publics.

Quatre types de structures d'insertion :

- Les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) comptent le plus grand nombre de postes en Meurthe-et-Moselle (622 ETP sur 957) et mobilisent la part principale des financements publics. Les salariés sont accueillis via des contrats aidés (CUI-CAE) ; les recettes marchandes de ces structures sont contingentées à 30% des charges d'exploitation.
- Les Associations Intermédiaires (AI) mettent à disposition le personnel en insertion principalement auprès de particuliers. Elles ne bénéficient pas de soutiens aux postes mais perçoivent des aides à l'accompagnement. Elles représentent un équivalent de 133 ETP en Meurthe-et-Moselle.
- Les Entreprises d'Insertion (EI) sont des entreprises conventionnées par l'État pour mettre à l'emploi des personnes présentant des difficultés particulières d'accès à l'emploi (agrément Pôle Emploi). Leurs recettes sont principalement marchandes tandis qu'elles perçoivent une aide au poste de l'État (9 681 €) et des compléments du CG 54.
- Les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI) sont des entreprises d'intérim qui mettent à l'emploi des personnes en difficulté d'accès (agrément Pôle Emploi). Elles sont conventionnées par l'État et perçoivent une aide au poste d'encadrant (51 000 € par poste d'encadrant correspondant à 12 ETP insertion). Leurs recettes sont principalement marchandes.

Ces SIAE, quel que soit leur type, présentent la caractéristique d'une relativement faible productivité du travail, compte tenu de leur forte intensité en emplois non qualifiés et du sur-encadrement lié à la mission d'insertion.

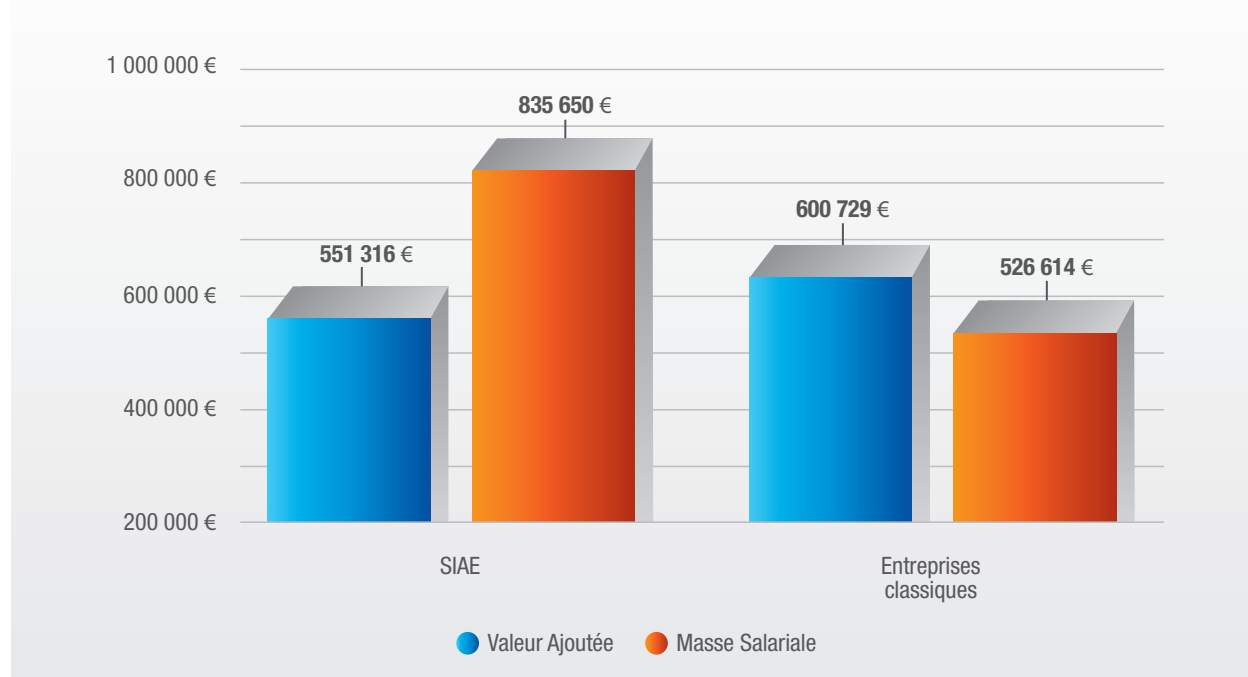
→ Productivité du travail (VAB par ETP en €)





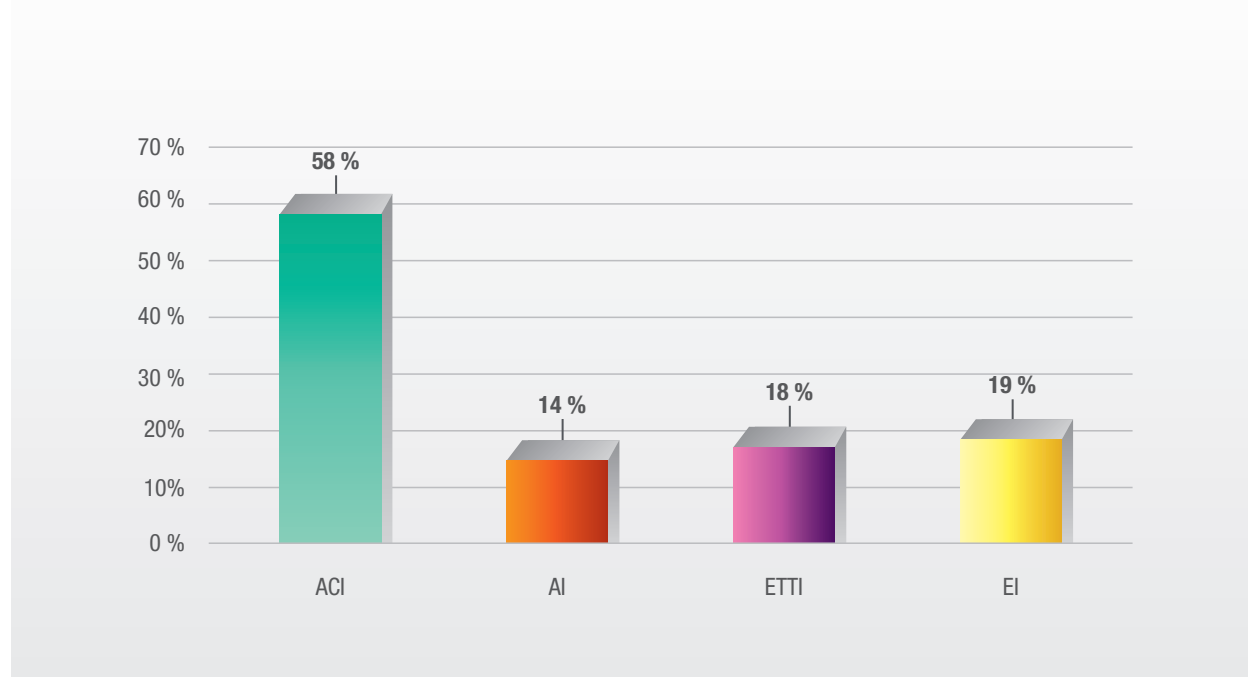
De ce fait, dans la plupart des cas, la richesse créée par les SIAE grâce à leur activité marchande ne suffit pas à couvrir leur Masse Salariale.

→ **Valeur Ajoutée Brute et Masse Salariale (moyennes par entreprise en €)**



Les soutiens publics qui viennent financer la mission d'insertion des SIAE permettent donc de boucler leur exploitation. Cependant, elles présentent en général une relativement faible rentabilité économique ce qui inhibe leur capacité de financement.

→ **Part des soutiens publics dans les produits d'exploitation (en %)**





Les données sont celles de l'année 2011.

Les données macroéconomiques ont été fournies par l'UT 54, le CG 54 et le Conseil Régional de Lorraine. Ces données ont permis de collecter les données de financement et de calculer les postes d'insertion (ETP).

Les données microéconomiques (comptabilité et typologie des salariés en insertion) ont été collectées sur un panel de 10 SIAE (5 ACI, 3 EI, 1 AI, 1 ETTI) en coopération avec Lorraine Active et l'UREIL. Les comparaisons avec des entreprises classiques se sont appuyées sur les données moyennes produites par l'INSEE sur la base des codes NAF. Il existe de nombreux biais de comparabilité compte tenu notamment du découpage de la NAF.

Les données concernant les coûts évités proviennent principalement de la DARES.

Les aménités du parcours d'insertion ont été identifiées sur la base de focus groupes de salariés en insertion. Leur évaluation monétaire a été réalisée via une méthodologie proposée par Peter Scholten, spécialiste hollandais de l'évaluation d'impacts sociaux.



Le Conseil Régional de Lorraine souhaite remercier l'ensemble des partenaires de la filière ESS, et plus particulièrement ceux investis dans cette étude, les structures d'insertion du panel, le Centre de Ressources Régional et le Cabinet ECOTA conseil.



La Région
Lorraine

Contacts

Conseil Régional de Lorraine

Pôle des entreprises

SDAE - Service ESS et entrepreneuriat social

Place Gabriel Hocquard

CS 81004 - 57 036 Metz cedex 1

Tel. : +33 (0)3 87 33 60 28

www.lorraine.eu

